



Groupama
ASSURANCE-CRÉDIT
& CAUTION

ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : 4000711373/200573

Nous soussignés, GROUPAMA ASSURANCE CREDIT, 5/7 RUE DU CENTRE 93199 NOISY LE GRAND CEDEX, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : E.C.F. AGENCE LYON 4
Adresse : 2 PLACE DE LA CROIX-ROUSSE 69004 LYON
Représentée par : Madame Christelle OBERHOLZ
SIRET : 31227281800179 Forme juridique : SAS
N° d'agrément préfectoral : E 10 069 1177 0 Délivré le : 30/04/2015

Pour la somme de 1 243 000 euros (un million deux cent quarante trois mille euros)

Au titre des contrats de formation préparant à un permis hors formation professionnelle, en application de l'article R 213-3 du code de la route.

Le montant de la garantie couvre au moins à 30% de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre des formations aux permis de la catégorie A et B dans les conditions prévues par l'article 8 de la convention prévue au 2° de l'article 2 du décret 2005-1225 du 29 septembre 2005, modifié par l'arrêté au 18 septembre 2006, instituant une aide au financement de la formation à la conduite et à la sécurité routière.

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois.

Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

Cette garantie est valable du 01/01/2018 au 31/12/2018

La présente attestation ne saurait engager GROUPAMA ASSURANCE CREDIT en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 29/01/2018

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)

Parc de Cabanis - 2, rue de Cabanis
31248 L'UNION
Tél. 05 61 24 66 05 - Fax 05 61 24 85 45
N° Orias : 07003071 - www.orias.fr

Groupama Assurance-crédit & Caution

Bureaux : 5, rue du Centre — 93199 Noisy-le-Grand cedex — Tél. +33(0)1 49 31 31 31 — groupama-ac.fr

Siège social : 8-10, rue d'Astorg, 75008 Paris

380 810 283 RCS Paris — N° TVA FR 72 380810283 000 16 — APE 65.12Z — SA au capital de 20 000 000 € — Entreprise régie par le Code des assurances



Groupama
ASSURANCE-CRÉDIT
& CAUTION

ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : 4000711373/2000576

Nous soussignés, GROUPAMA ASSURANCE CREDIT, 5/7 RUE DU CENTRE 93199 NOISY LE GRAND CEDEX, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : E.C.F. AGENCE LYON 8
Adresse : 286 AVENUE BERTHELOT 69008 LYON
Représentée par : Madame Christelle OBERHOLZ
SIRET : 31227281800021 Forme juridique : SAS
N° d'agrément préfectoral : E 02 069 0965 0 Délivré le : 30/03/2017

Pour la somme de 1 243 000 euros (un million deux cent quarante trois mille euros)

Au titre des contrats de formation préparant à un permis hors formation professionnelle, en application de l'article R 213-3 du code de la route.

Le montant de la garantie couvre au moins à 30% de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre des formations aux permis de la catégorie A et B dans les conditions prévues par l'article 8 de la convention prévue au 2° de l'article 2 du décret 2005-1225 du 29 septembre 2005, modifié par l'arrêté du 18 septembre 2006, instituant une aide au financement de la formation à la conduite et à la sécurité routière.

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois.

Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

Cette garantie est valable du 01/01/2018 au 31/12/2018

La présente attestation ne saurait engager GROUPAMA ASSURANCE CREDIT en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 29/01/2018

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)

Filibert Allard Crédit
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES
Parc de Cabanis : 2, rue de Cabanis
93124 L'UNION
Tél. 05 61 24 68 05 - Fax 05 61 24 85 45
N° Orias : 0700307 - www.orias.fr

Groupama Assurance-crédit & Caution

Bureaux : 5, rue du Centre — 93199 Noisy-le-Grand cedex — Tél. +33(0)1 49 31 31 31 — groupama-ac.fr

Siège social : 8-10, rue d'Astorg, 75008 Paris

380 810 283 RCS Paris — N° TVA FR 72 380810283 000 16 — APE 65,32Z — SA au capital de 20 000 000 € — Entreprise régie par le Code des assurances



Groupama
ASSURANCE-CRÉDIT
& CAUTION

ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : **4000711373/200575**

Nous soussignés, GROUPAMA ASSURANCE CREDIT, 5/7 RUE DU CENTRE 93199 NOISY LE GRAND CEDEX, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : E.C.F. AGENCE LYON 9
Adresse : 2 PLACE DU MARCHE 69009 LYON
Représentée par : Madame Christelle OBERHOLZ
SIRET : 31227281800153 Forme juridique : SAS
N° d'agrément préfectoral : E 02 069 0970 0 Délivré le : 30/03/2017

Pour la somme de 1 243 000 euros (un million deux cent quarante trois mille euros)

Au titre des contrats de formation préparant à un permis hors formation professionnelle, en application de l'article R 213-3 du code de la route.

Le montant de la garantie couvre au moins à 30% de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre des formations aux permis de la catégorie A et B dans les conditions prévues par l'article 8 de la convention prévue au 2° de l'article 2 du décret 2005-1225 du 29 septembre 2005, modifié par l'arrêté du 18 septembre 2006, instituant une aide au financement de la formation à la conduite et à la sécurité routière.

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois.

Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

Cette garantie est valable du 01/01/2018 au 31/12/2018

La présente attestation ne saurait engager GROUPAMA ASSURANCE CREDIT en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 29/01/2018

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)

Fillet Alard Crédit
CRÉDITS ET SERVICES FINANCIERS
Parc de Cabanis 2, rue de Cabanis
31270 L'UNION
Tél. 05 61 24 66 05 - Fax: 05 61 24 85 45
N° Orias : 07003074 www.orias.fr

Groupama Assurance-crédit & Caution

Bureaux : 5, rue du Centre — 93199 Noisy-le-Grand cedex — Tél. +33(0)1 49 31 31 31 — groupama-ac.fr

Siège social : 8-10, rue d'Astorg, 75008 Paris

360 810 283 RCS Paris — N° TVA FR 72 360810283 000 16 — APE 6512Z — SA au capital de 20 000 000 € — Entreprise régie par la Code des assurances



Groupama
ASSURANCE-CRÉDIT
& CAUTION

ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : 4000711373/200574

Nous soussignés, GROUPAMA ASSURANCE CREDIT, 5/7 RUE DU CENTRE 93199 NOISY LE GRAND CEDEX, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : E.C.F. AGENCE DE OULLINS
Adresse : 79 GRANDE RUE D'OULLINS 69600 OULLINS
Représentée par : Madame Christelle OBERHOLZ
SIRET : 31227281800146 Forme juridique : SAS
N° d'agrément préfectoral : E 02 069 0969 0 Délivré le : 30/03/2017

Pour la somme de 1 243 000 euros (un million deux cent quarante trois mille euros)

Au titre des contrats de formation préparant à un permis hors formation professionnelle, en application de l'article R 213-3 du code de la route.

Le montant de la garantie couvre au moins à 30% de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre des formations aux permis de la catégorie A et B dans les conditions prévues par l'article 8 de la convention prévue au 2° de l'article 2 du décret 2005-1225 du 29 septembre 2005, modifié par l'arrêté au 18 septembre 2006, instituant une aide au financement de la formation à la conduite et à la sécurité routière.

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou interrompue d'au moins 3 mois.

Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

Cette garantie est valable du 01/01/2018 au 31/12/2018

La présente attestation ne saurait engager GROUPAMA ASSURANCE CREDIT en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 29/01/2018

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)

Filhet Allard Crédit
CRÉDITS FINANCIERS
Parc de Cabanis - Parc de Cabanis
31240 UNION
Tél. 05 61 24 66 05 - Fax 05 61 24 85 45
N° Orias : 0700307 - www.orias.fr

Groupama Assurance-crédit & Caution

Bureaux : 5, rue du Centre — 93199 Noisy-le-Grand cedex — Tél. +33(0)1 49 31 31 31 — groupama-ac.fr

Siège social : 8-10, rue d'Astorg, 75008 Paris

380 810 283 RCS Paris — N° TVA FR 72 380810283 000 16 — APE 65.12Z — SA au capital de 20 000 000 € — Entreprise régie par le Code des assurances



Groupama
ASSURANCE-CRÉDIT
& CAUTION

ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : **4000711373/200572**

Nous soussignés, GROUPAMA ASSURANCE CREDIT, 5/7 RUE DU CENTRE 93199 NOISY LE GRAND CEDEX, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : E.C.F. AGENCE RILLIEUX LA PAPE
Adresse : CENTRE COMMERCIAL LES VERCHERES 69140 RILLIEUX LA PAPE
Représentée par : Madame Christelle OBERHOLZ
SIRET : 31227281800054 Forme juridique : SAS
N° d'agrément préfectoral : E 02 069 0967 0 Délivré le : 30/03/2017

Pour la somme de 1 243 000 euros (un million deux cent quarante trois mille euros)

Au titre des contrats de formation préparant à un permis hors formation professionnelle, en application de l'article R 213-3 du code de la route.

Le montant de la garantie couvre au moins à 30% de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre des formations aux permis de la catégorie A et B dans les conditions prévues par l'article 8 de la convention prévue au 2° de l'article 2 du décret 2005-1225 du 29 septembre 2005, modifié par l'arrêté au 18 septembre 2006, instituant une aide au financement de la formation à la conduite et à la sécurité routière.

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou interrompue d'au moins 3 mois.

Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

Cette garantie est valable du 01/01/2018 au 31/12/2018

La présente attestation ne saurait engager GROUPAMA ASSURANCE CREDIT en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 29/01/2018

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)


Elbet Allard Crédit
RISQUES FINANCIERS
Parc de Cabanis - 2, rue de Cabanis
31240 LAFITON
Tél. 05 61 24 66 05 - Fax 05 61 24 85 45
N° Orias : 07003071 - www.orias.fr

Groupama Assurance-crédit & Caution

Bureaux : 5, rue du Centre — 93199 Noisy-le-Grand cedex — Tél. +33(0)1 49 31 31 31 — groupama-ac.fr

Siège social : 8-10, rue d'Astorg, 75008 Paris

380 810 283 RCS Paris — N° TVA FR 72 380810283 000 16 — APE 65.12Z — SA au capital de 20 000 000 € — Entreprise régie par le Code des assurances



Groupama
ASSURANCE-CRÉDIT
& CAUTION

ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : **4000711373/200571**

Nous soussignés, GROUPAMA ASSURANCE CREDIT, 5/7 RUE DU CENTRE 93199 NOISY LE GRAND CEDEX, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : E.C.F. CESR
Adresse : 55 BOULEVARD DES DROITS DE L'HOMME 69120 VAULX EN VELIN
Représentée par : Madame Christelle OBERHOLZ
SIRET : 31227281800195 Forme juridique : SAS
N° d'agrément préfectoral : E 17 069 0001 0 Délivré le : 17/01/2017

Pour la somme de 1 243 000 euros (un million deux cent quarante trois mille euros)

Au titre des contrats de formation préparant à un permis hors formation professionnelle, en application de l'article R 213-3 du code de la route.

Le montant de la garantie couvre au moins à 30% de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre des formations aux permis de la catégorie A et B dans les conditions prévues par l'article 8 de la convention prévue au 2° de l'article 2 du décret 2005-1225 du 29 septembre 2005, modifié par l'arrêté du 18 septembre 2006, instituant une aide au financement de la formation à la conduite et à la sécurité routière.

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou interrompue d'au moins 3 mois.

Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

Cette garantie est valable du 01/01/2018 au 31/12/2018

La présente attestation ne saurait engager GROUPAMA ASSURANCE CREDIT en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 29/01/2018

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)

Filbet-Aillard Crédit
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE
Parc de Cabanis - 27, rue de Cabanis
31240 L'UNION
Tél. 05 61 24 66 05 - Fax 05 61 24 85 45
N° Orias : 07003071 - www.orias.fr

Groupama Assurance-crédit & Caution

Bureaux : 5, rue du Centre — 93199 Noisy-le-Grand cedex — Tél. +33(0)1 49 31 31 31 — groupama-ac.fr

Siège social : 8-10, rue d'Astorg, 75008 Paris

380 810 283 RCS Paris — N° TVA FR 72 380810283 000 16 — APE 65.12Z — SA au capital de 20 000 000 € — Entreprise régie par le Code des assurances



Groupama
ASSURANCE-CRÉDIT
& CAUTION

ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : 4000711373/200577

Nous soussignés, GROUPAMA ASSURANCE CREDIT, 5/7 RUE DU CENTRE 93199 NOISY LE GRAND CEDEX, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : E.C.F. AGENCE DE VILLEURBANNE
Adresse : 182 COURS EMILE ZOLA 69100 VILLEURBANNE
Représentée par : Madame Christelle OBERLHOZ
SIRET : 31227281800112 Forme juridique : SAS
N° d'agrément préfectoral : E 02 069 0966 0 Délivré le : 30/03/2017

Pour la somme de 1 243 000 euros (un million deux cent quarante trois mille euros)

Au titre des contrats de formation préparant à un permis hors formation professionnelle, en application de l'article R 213-3 du code de la route.

Le montant de la garantie couvre au moins à 30% de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre des formations aux permis de la catégorie A et B dans les conditions prévues par l'article 8 de la convention prévue au 2° de l'article 2 du décret 2005-1225 du 29 septembre 2005, modifié par l'arrêté du 18 septembre 2006, instituant une aide au financement de la formation à la conduite et à la sécurité routière.

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou interrompue d'au moins 3 mois.

Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

Cette garantie est valable du 01/01/2018 au 31/12/2018

La présente attestation ne saurait engager GROUPAMA ASSURANCE CREDIT en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 29/01/2018

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)


Filbet-Aliard Crédit
RISQUES FINANCIERS
Parc de Cabanis - 2, rue de Cabanis
31240 UNION
Tél. 05 61 24 66 05 - Fax 05 61 24 85 45
N° Orias : 07003071 www.orias.fr

Groupama Assurance-crédit & Caution

Bureaux : 5, rue du Centre - 93199 Noisy-le-Grand cedex - Tél. +33(0)1 49 31 31 31 - groupama-ac.fr

Siège social : 8-10, rue d'Astorg, 75008 Paris

380 810 283 RCS Paris - N° TVA FR 72 380810283 000 16 - APE 65.12Z - SA ou capital de 20 000 000 € - Entreprise régie par le Code des assurances